

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

ROANNAIS  
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

N° DP 2022-343

Patrimoine

Roanne

Convention de servitude de passage en  
tréfonds pour l'alimentation de postes de  
transformation

ENEDIS

DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de  
Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du  
10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président  
délégation de pouvoirs pour demander ou accepter les  
autorisations de passage et les servitudes ainsi que  
leurs modifications, sur des terrains n'appartenant pas  
ou appartenant à la Communauté d'agglomération et  
signer les conventions s'y rapportant ;

Considérant que Roannais Agglomération est  
propriétaire de la parcelle cadastrée section BV  
numéro 277, située sur la commune de Roanne, 49 rue  
Georges Mandel ;

Considérant qu'ENEDIS souhaite qu'une « servitude »  
de passage lui soit accordée, sur la parcelle précitée,  
pour la pose de canalisations souterraines du réseau  
électrique ;

Certifié exécutoire	24 OCT. 2022
Reçu en préfecture	18 OCT. 2022
Publié	24 OCT. 2022

**DECIDE**

- D'approuver la convention de servitude, avec ENEDIS, SA à directoire et à conseil de surveillance, ayant son siège social à la Tour Enedis, 34 place des Corolles 92079 Paris La défense Cedex, sur la parcelle cadastrée section BV numéro 277, située sur la commune de Roanne, 49 rue Georges Mandel ;
- D'indiquer que l'objet de cette convention est la pose de 2 canalisations souterraines du réseau électrique sur une longueur de 140 mètres ainsi que ses accessoires ;
- De préciser que cette convention est consentie à titre gratuit et est conclue pour la durée des ouvrages ;
- D'autoriser Eric PEYRON, Vice-Président délégué au patrimoine et à la voirie à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette décision, y compris les éventuels avenants et résiliation de la convention précitée.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président,  
**Yves NICOLIN**  
Maire de Roanne